

*Initiatives ministérielles*

Du côté de l'administration, et je reviens au projet de loi qui est devant nous, ces gens-là, dans l'ensemble des programmes que je vais énumérer, vont cesser d'être à la remorque des programmes qui viennent directement du ministère des Affaires indiennes. Ces gens-là vont finalement dire: «Nous, on a des valeurs, nous avons des cultures différentes et donc, nous allons administrer nos affaires à notre façon, en respectant notre culture, nos traditions et en respectant aussi une nouvelle donne, qui est un contrôle plus grand de notre économie», ce qui s'inscrit dans un contexte d'économie moderne.

Je leur souhaite bonne chance du côté de la langue, ceux qui sont dans la tribune ici, aujourd'hui. Il y a six ou sept langues et le dénominateur commun là-bas est l'anglais. Alors, j'espère seulement une chose, c'est que les langues autochtones vont reprendre de la valeur, avec la possibilité que les autochtones auront maintenant d'avoir un contrôle beaucoup plus étanche du côté des langues autochtones. Je leur souhaite aussi qu'il ne leur arrive pas ce qui est arrivé au Québec avec le français.

Vous connaissez la Loi 101, vous connaissez la Loi 178; nous sommes des gens, du côté du Québec, qui se font continuellement attaquer par des décisions de la Cour suprême. Je sais aussi que les Québécois sont très respectueux des conditions qui sont faites aux autochtones. Alors, je pense que du côté des langues autochtones, j'espère que la Cour suprême va rester dans sa cour, justement, et ne fera pas en sorte de venir détruire les langues autochtones au Yukon, comme elle se plaît à le faire du côté du Québec.

Du côté des soins médicaux, les gens vont avoir une plus grande possibilité de contrôle sur leurs soins médicaux, et ce n'est pas négligeable. Ce n'est pas négligeable, parce qu'encore une fois, leur culture nous démontre qu'ils ont une approche tout à fait spéciale du point de vue médical et du côté des soins de santé. C'est une approche holistique, une approche qui est concentrée beaucoup sur la prévention plutôt que la guérison. On assiste entre autres à beaucoup de cercles de discussion et c'est une dynamique qui est bonne et importante à avoir. L'hôpital Kateri, entre autres, de Kanewake, a des approches bien différentes. C'est sûr que les médecins qui desservent l'hôpital ont été dans une école traditionnelle blanche, mais avec leur culture, ils intègrent aussi une approche, comme je disais tout à l'heure, beaucoup plus holistique.

Il y a une série d'autres programmes, je ne veux pas non plus répéter le discours de deuxième lecture. Je vais peut-être m'arrêter un petit peu sur l'importance de l'économie traditionnelle et de l'économie moderne. C'est un de leurs défis et je pense qu'ils seront en mesure de le relever. On sait que l'économie traditionnelle, du côté des autochtones et particulièrement au Yukon, tourne autour du piégeage, de la pêche, de la cueillette de fruits, etc., et ce sont des moyens ancestraux, c'est une économie de longue date qui a toujours existé, et je pense qu'il faut la préserver.

Maintenant, il faut faire en sorte aussi que l'intégration du côté de l'économie moderne ne vienne pas tout simplement saper et saccager non plus cette économie basée sur la tradition. Alors, je pense que, connaissant les nations autochtones et l'importance qu'ils accordent aux moyens économiques traditionnels de cueillette, de chasse, de pêche, parce que cela a dépassé le stade de

subsistance, on peut aussi commercialiser de ce côté, ils vont y accorder une importance et ils vont faire en sorte que, du côté de l'économie moderne, le tout puisse s'intégrer harmonieusement.

Il m'apparaît important de parler aussi de l'administration de la justice, parce que je n'ai pas eu la chance d'intervenir sur le projet des jeunes contrevenants, mais il y a énormément de problèmes du côté de la justice dans les réserves autochtones. On conçoit et on comprend de plus en plus que notre système de justice ne peut pas s'appliquer ou s'applique extrêmement difficilement du côté des nations autochtones. On constate des taux de délinquance et d'incarcération élevés. On peut peut-être l'attribuer, oui, dans les faits, à un climat social épouvantable, parce que le contexte économique et social est très amoché et cela fait en sorte que les gens ont tendance à se jeter dans la drogue, dans la boisson, avec toutes les plaies que cela entraîne du côté de la délinquance et des taux d'incarcération. Alors, avec la possibilité qu'ils auront de diriger un peu plus le système de justice, leur système de justice étant un peu différent du nôtre, la justice sera appliquée plus selon leurs normes.

• (1850)

Si quelqu'un a commis une infraction, il n'a pas nécessairement à passer devant un juge ni à aller en prison. Ils ont des espèces de cercles de discussion et souvent la communauté entière va discuter d'un problème particulier d'un adolescent et essayer d'établir un plan d'action pour faire en sorte de corriger, sans pour autant devoir enfermer l'individu. Ce sont des choses importantes que l'on se doit de soulever pour expliquer que leur culture est différente.

Ce qu'on peut remarquer, c'est qu'on retrouve dans le projet de loi l'ensemble de ces notions et on pourra donc dire que les gens du Yukon vont prendre en main beaucoup plus leur avenir. Je vais conclure pour laisser un peu de temps à mes amis réformistes. Le Bloc québécois appuiera le projet de loi C-34 comme on l'a dit au comité et en deuxième lecture.

J'aimerais reprendre des termes soulevés par l'honorable confrère qui m'a précédé. Je pense que le Parti réformiste a laissé une mauvaise impression aux autochtones et aussi, je pense, à certains Canadiens qui pensent que les réformistes vont peut-être un peu loin. Je pense que les gens du Parti réformiste pourraient profiter des quelques minutes qui suivent pour tenter d'effacer l'image que les Canadiens et les autochtones ont eu d'eux. Naturellement, je les invite à voter en faveur du projet de loi C-34.

Finalement, les aînés qui ont été là seront heureux de constater que la génération actuelle conclue une entente et que les enfants de leurs enfants bénéficieront de cette entente. Cette entente a été conclue pacifiquement, sans recours aux armes, uniquement par la persévérance. J'invite l'ensemble de mes collègues à voter favorablement pour le projet de loi C-34.

[Traduction]

**M. David Chatters (Athabasca):** Monsieur le Président, j'aimerais partager mon temps, si c'est possible, avec le député de Calgary-Sud-Est.

Merci, monsieur le Président, de me donner cette occasion de parler du projet de loi C-34. Avant d'aborder les articles de ce projet de loi qui accordera l'autonomie gouvernementale à 14 bandes indiennes du Yukon, je voudrais répéter mon opposition à